

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	02/09/2025	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le mardi neuf septembre, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,</p>
Conseillers en exercice	11	
Présents	7	
Absents	4	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET

Excusé : Ludovic ROUABLÉ (pouvoir à Nicole Royer), Séverine GRANDEMANGE

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 20-2025 REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire expose que pour le comice agricole, Mme Mélanie Ossant a acheté sur internet (sur le site Amazon) des accessoires pour le défilé.

La mairie étant fermée durant la période et au regard de l'urgence de la commande et de la réception des marchandises, Mme Mélanie Ossant a dû régler cet achat d'un montant de 10,99 euros sur ses deniers personnels.

Il est proposé de lui rembourser cette somme, sur présentation de la facture.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE le remboursement de 10,99 euros à Mme Mélanie Ossant.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/09/2025
037-213700826-20250909-DCM_20_2025-DE